

<https://ricochets.cc/Campagne-contre-le-glyphosate-coquelicots-de-Montelimar.html>



Campagne contre le glyphosate, coquelicots de Montélimar

- Les Articles -

Publication date: mercredi 9 janvier 2019

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

Bonjour les ami(e)s des Coquelicots !

[Lors de notre rassemblement du 4 janvier dernier, nous avons présenté la Campagne citoyenne nationale de recherche de glyphosate dans les urines initiée par l'Association Â« Campagne glyphosate Â» de Foix et fait part de notre souhait d'y participer.](#)



Dans cet objectif, nous vous informons qu'une première réunion aura lieu le samedi 19 janvier 2019 à 16h00 à Â« La petite soupape Â», Place du Marché à Montélimar. Nos échanges porteront sur le contenu de la Campagne, son agenda, la répartition des tâches, etc.

Si vous souhaitez prendre part à la réalisation de cette Campagne sur le plan local et participer à notre réunion, nous vous serions reconnaissants de nous donner votre réponse avant le lundi 14 janvier prochain à cette adresse : lescoquelicotsmontelimar@orange.fr. Par ailleurs, pensez à apporter une clef USB afin de télécharger la Â« malette Â» de la Campagne qui contient toutes les informations utiles à son bon déroulement.

A très bientôt nous l'espérons.

Les Coquelicots Montélimar

Voir aussi ce post FB qui a été posté avec cette coupure de presse :

La justice aux ordres de l'état interpelle pour 2 dessins pendant que d'autres sont mutilées à vie par les armes de sa république autoritaire.

Tout cela semble normal dans ce qu'ils appellent un état de droit, c'est à dire les droits pour les oppresseurs et le silence pour les opprimés ?

Combien de temps encore comme çà chacun.e va supporter cette escroquerie sachant que chaque jour çà la liberté se dégrade au nom de leurs peurs de perdre leur pouvoir de nantis ?

Garde à vue, coquelicots et composition pénale refusée

Hier matin, Katia Lock, une infirmière âgée de 38 ans, a refusé la mesure de composition pénale que lui proposait le délégué du procureur. Celle-ci prévoyait 500 euros d'amende, et 250 autres pour un stage de citoyenneté à ses frais. La faute – présumée – de cette mère de famille, à ce jour sans antécédent judiciaire ? Avoir dessiné à la peinture à l'eau quelques coquelicots complétés de la mention « On veut des coquelicots, halte au pesticide glyphosate » sur les marches en béton brut – car en travaux – de la mairie. Diantre !

C'était le 9 novembre, jour où le mouvement des Coquelicots, né en septembre à l'initiative de Fabrice Nicolino (rescapé de l'attentat de Charlie Hebdo) et visant l'interdiction des pesticides en France, s'était mobilisé dans plusieurs centaines de villes. La municipalité rémoise avait depuis déposé plainte pour ces « dégradations légères ». Le dossier revient désormais entre les mains du procureur de la République, lequel aura le choix : classer sans suite ou entamer des poursuites qui, cette fois, aboutiront à une audience devant



Katia Lock, à sa sortie du palais de justice, où elle a refusé l'alternative aux poursuites. René Valfat

le tribunal correctionnel – ce qui ne présagerait pas pour autant d'une sanction plus sévère. Après avoir peint ses fleurs éphémères, Katia Lock avait été interpellée alors qu'elle s'apprêtait à dîner avec sa fille. Elle avait ensuite été conduite au commissariat, où elle avait passé la nuit en cellule avant d'être relâchée le lendemain en fin de matinée. Cette histoire n'a depuis cessé d'indigner le Mouvement des coquelicots, et au-delà.

■ MATHIEU LAUREN

En garde à vue et poursuivie pour deux dessins lors d'une action Coquelicots !